



Compte-Rendu du Conseil Municipal
Séance du 26 janvier 2015
à 19h30

Présidence de Monsieur Cyril PELLEVAL, Maire.

Madame RENOULET Elodie a été nommée secrétaire de séance.

Présents : CIABATTINI Alain, BORNAND Gérald, CHABOD Frédéric, COURIOL Patricia, GOBET Marie-Claire, GROS Laurent, LABARTHE Jean, NOURRISSAT Johane, PELLEVAL Cyril, MAYORAZ Régine, VIAL Jean-Claude, THABUIS Bruno, RENOULET Elodie, DONCHE Marielle

Absent excusé : ROSSAT Christine

Date de convocation du Conseil Municipal : 16.01.2015.

Nombre de conseillers : 15 **Quorum** : 8 **Présents** : 14.

Après approbation du compte-rendu de la séance précédente, le Maire informe les conseillers des dernières décisions prises :

- désignation du cabinet MPC pour représenter la Commune d'un recours tendant à l'annulation d'un certificat d'urbanisme ;
- recrutement d'une animatrice périscolaire dans le cadre des TAP pour remplacer un agent titulaire.

Le Maire demande aux conseillers s'ils consentent à ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- Acquisition foncière de la parcelle B1890 « Les Moulins » - annule et remplace la délibération 2014.10.05 du 7 octobre 2014 ;
- Régularisation foncière « Chemin des Combes » - Acquisition des parcelles A 2531p et 2532p ;
- Régularisation foncière « Route de Pont-Notre-Dame » - acquisition des parcelles B1474p et 2513p.

Ils acceptent à l'unanimité.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

2015.01.01 Convention UFOVAL 2015- renouvellement

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la demande de renouvellement du partenariat avec l'association UFOVAL au tarif de 3,20 euros / jour / enfant, au lieu de 3,15 euros actuellement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de renouveler la convention avec la fédération UFOVAL pour l'année 2015, et de porter la participation de la Commune à 3,20 euros par jour et par enfant.

2015.01.02 Demande de subvention du groupement anti-grêle de Reignier

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil, d'une demande de subventions pour l'année 2015 du Groupement anti-grêle de la Communauté de Communes Arve et Salève.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'attribuer une subvention 700 euros au groupement anti-grêle de la CCAS pour l'année 2015 ;
- **Précise** que le montant de cette subvention sera imputé au chapitre 65, article 6574 du budget communal 2015.

2015.01.03 Emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité : création de deux postes d'adjoint technique

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil, qu'il est nécessaire de recourir à l'emploi de deux agents techniques supplémentaires pour faire face aux besoins de travaux sur la Commune, notamment la rénovation de la maison destinée à la location, et la rénovation de l'auberge communale.

délibérations février 2015

Registre du 26 01 15

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de créer deux emplois temporaire d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet pour une durée maximale d'un an ;
- **Décide** que la rémunération sera celle de l'indice correspondant au grade de recrutement avec au maximum l'indice brut majoré 364 ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à recruter afin de pourvoir à ce poste.
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget.

2015.01.04 Opération Foncière dans le cadre de l'aménagement RD1205 : achat des parcelles 2519 et 2521 et vente au Département

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil de l'échec des négociations entreprises entre Monsieur Valran et le Département. Il convient afin de pouvoir entreprendre l'aménagement de la RD1205 d'acquérir lesdites parcelles suivantes à 10 euros de m² et de les rétrocéder au Département à 2 euros le m².

Parcelles	Superficies en m ²
2519	79
2521	63
Total	142

- **Décide** de proposer au propriétaire l'acquisition des parcelles 2519 et 2521 à 1420 euros
- **Décide** que les parcelles désignées seront vendues au Département au prix de 284 euros.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les acte de ventes et tout document s'y rapportant ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2015.

2015.01.05 Acquisition foncière des parcelles B1202,1208, 1209, 1657 à « Nant »

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de Monsieur Marcel BORNAND par courrier du 7 janvier 2015 de vendre les parcelles suivantes à 1 euros le m².

parcelles	Superficies en m ²
B1202	1058
B1208	1044
B1209	8
B1657	230
total	2340

- **Décide** d'acquérir lesdites parcelles au prix de 2340 euros ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les acte de ventes et tout document s'y rapportant ;
- **Dit** que les frais d'acte seront à la charge de la Commune ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2015.

2015.01.06 Acquisition foncière de la parcelle B1890 « Les Moulins » - annule et remplace la délibération 2014.10.05 du 7 octobre 2014

Monsieur le Maire soumet à nouveau à l'assemblée la demande de M. SPREAFICO Gérard par courrier en date du 23 septembre 2014 en ce qui concerne la vente de son terrain d'une superficie de 976 m² située en zone naturelle du PLU. Le Conseil Municipal avait voté le 7 octobre 2014 un prix d'achat à 0.50 euros le m² qui a été décliné par le propriétaire.

- **Décide** d'annuler et remplacer la délibération 2014.10.05 du 7 octobre 2014 ;
- **Décide** d'acquérir la parcelle au prix de 976 euros ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les acte de ventes et tout document s'y rapportant ;
- **Dit** que les frais d'acte seront à la charge de la Commune ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2015.

2015.01.07 Régularisation foncière « Chemin des Combes » - Acquisition des parcelles A 2531p et 2532p

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une acquisition de terrain nécessaire suite à la division d'une parcelle en vue de construire. Elle concerne l'alignement de la voie communale dite Chemin des Combes au droit de la parcelle cadastrée A 2195, défini suite au bornage établi le 3 juin 2014, ainsi que la régularisation

d'emprise du domaine public sur cette propriété privée. Il expose le plan dressé par le géomètre, sur lequel figure précisément l'alignement du Chemin des Combes sur la propriété privée appartenant à Mme BOCQUET, épouse TERRIER, Lucienne, et demande à l'assemblée de se prononcer sur une procédure d'acquisition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de l'acquisition des parcelles A 2531 et 2532 d'une surface totale de 48 m² représentant l'alignement de la voie communale, au prix habituel du terrain d'agrément, soit 80 €/m², ce qui représente un coût de 3.840 €.
- **Accepte** de prendre en charge le montant des frais de géomètre et d'acte notarié, en contrepartie de la régularisation à titre gratuit de l'emprise de fait représentée par la parcelle 2530, d'une contenance de 41 m².
- **Autorise** monsieur le Maire à signer l'Acte d'achat, les annexes correspondants et tout document s'y rapportant devant Maître Achard, notaire à Reignier.

2015.01.08 Régularisation foncière « Route de Pont-Notre-Dame » - acquisition des parcelles B1474p et 2513p

Monsieur le Maire informe l'assemblée des négociations engagées avec Mme HUON, concernant l'opportunité que représente la vente de sa propriété pour acquérir une partie de terrain et démolir le mur de clôture érigé en bordure de la voie communale dénommée « Route de Pont-Notre-Dame », afin de permettre son élargissement futur.

Il présente le plan d'alignement de cette voie communale avec les parcelles voisines, concernées par le même mur de clôture, et met en évidence l'obligation de déplacer le portail existant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** monsieur le Maire à mandater un géomètre pour établir un Document d'Arpentage qui servira à établir l'Acte de cession de la bande de terrain à détacher des parcelles cadastrées en section B3 n° 1474 et 2513, pour une surface d'environ 34 m² ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'Acte de cession gratuite, les annexes correspondants et tout document s'y rapportant devant Maître Achard, notaire à Reignier ;
- **Autorise** monsieur le Maire à faire effectuer les travaux de démolition, de repose de clôture et de déplacement du portail ;
- **Décide** de prendre en charge la totalité des travaux et des frais de géomètre et de Notaire.

Informations diverses :

Le Maire informe les élus que la Communauté de communes Arve et Salève a créé la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées par une délibération du 17/12/2014. Les représentants de la Commune y siégeant sont Mme Elodie RENOULET, et Monsieur Alain CIABATTINI.

Ensuite, le Maire fait part au Conseil du rejet du pourvoi devant le Conseil d'Etat formé par Monsieur Forsans contre l'ordonnance du juge des référés du Tribunal Administratif de Grenoble du 9.07.2014 ayant rejeté la demande de suspension de l'arrêté du 11.05.2012 accordant un permis de construire à la SARL le Bois Credo.

Commission PLU : Monsieur Laurent GROS présente le courrier d'un cabinet d'ingénieurs en assainissement, eau et environnement qui informe les élus de l'opportunité de réaliser en même temps que l'enquête publique du PLU, une enquête pour le zonage de l'assainissement et le Volet des eaux pluviales. Ces documents sont imposés par la loi Grenelle 2, transposée au Code de l'urbanisme. Le devis présenté est de 4 467,06 euros.

Les élus du conseil sont d'accord pour réaliser ces études en même temps que l'enquête du PLU selon le devis proposé.

Commission Urbanisme : prochaine réunion le 12 février à 20h00.

Commission Associations, culture et sport : Monsieur Vial expose la demande d'un artiste voulant exposer à Arthaz. La commission décide de se réunir plus tard pour fixer les modalités.

